

# Les Wallons, champions de la vaccination !

Alors que la France et l'Italie doivent imposer une vaccination obligatoire face à de plus en plus de sceptiques

**L**a colère monte en Italie et en France où les parents vont être forcés de faire vacciner leurs enfants contre 11 et 12 maladies. En Belgique, un seul vaccin est obligatoire : celui contre la polio. Tous les autres sont recommandés, mais obligatoires pour les enfants fréquentant les milieux d'accueil (crèche, gardienne, etc.) Laxiste, la Belgique ? Pas du tout. En fait, notre pays présente un taux de vaccination bien meilleur que ses voisins !

Les Belges, fans de vaccins ? En tout cas, les chiffres montrent que les parents en Communauté française sont particulièrement attentifs à protéger leurs enfants des pires virus, en comparaison à nos voisins. La France, en juillet, et l'Italie en mai dernier, viennent de devoir durcir le ton face à des parents de moins en moins enclins à la vaccination, après de nouvelles épidémies de rougeole notamment, ayant entraîné des décès.

## JUSQU'À 3.500 € D'AMENDE EN ITALIE

Ainsi, l'Italie vient d'imposer 12 vaccins à administrer aux enfants

avant qu'ils ne puissent intégrer l'école maternelle. Pour les parents qui refusent de vacciner leur enfant, il faudra passer à la caisse au moment de l'inscription de celui-ci à l'école primaire, obligatoire : jusqu'à 3.500 euros d'amende si le carnet de vaccination n'est pas en ordre. De quoi dissuader les plus récalcitrants...

En France aussi, on a allongé la liste des vaccins obligatoires face à des taux de vaccination à

la baisse, passant de trois (polio, diphtérie, tétanos) à onze. Les 8 vaccins ajoutés étaient jusqu'ici « recommandés » dans le calendrier vaccinal. Des vaccins qui doivent être administrés avant les 2 ans de l'enfant sous peine de sanction. La mesure prendra effet à partir de 2018.

En Belgique, un seul vaccin est obligatoire : celui de la polio. 7 autres sont imposés aux parents s'ils veulent inscrire leur enfant en milieu d'accueil. Et 4 autres sont vivement conseillés pour fréquenter crèches et gardiennes. 11 de ces 12 vaccins étant gratuits (pas le rotavirus, responsables notamment des gastro-entérites).

Cela signifie donc qu'un enfant qui n'a pas fréquenté ces milieux d'accueil, pourrait n'avoir reçu qu'un seul vaccin en intégrant l'école : celui contre la polio. Car si le vaccin Hexavalent administré aux nourrissons de 2 mois (avec dose de rappel à 3 et 4 mois, puis entre 13 et 18 mois) les couvre contre la polio mais aussi la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae et l'hépatite B, certains parents s'orientent volontairement vers le vaccin qui ne cible que la polio pour n'avoir à respecter que l'obligation légale.

« Ces enfants représentent surtout un risque pour eux-mêmes en n'étant pas vaccinés, car ils seront à l'école en contact avec une majorité d'enfants qui ont été en milieu d'accueil et sont donc protégés », insiste le Dr Marie-Christine Mauroy, directrice Santé de l'ONE.

## FRANCE ET ITALIE : 25 % DE NON-VACCINATIONS

Toutefois, la Communauté française, responsable de la prévention au niveau san-

té, estime ne pas devoir rendre d'autres vaccins obligatoires chez nous. « Il est démontré au niveau européen que c'est bien là où la vaccination est volontaire que les taux de couverture sont les meilleurs », explique-t-on au cabinet d'Alda Greoli, la ministre en charge.

La couverture vaccinale actuelle en Wallonie tend vers le seuil de 95 %. On était à 95,6 % de vaccinations contre la rougeole, la rubéole et les oreillons par exemple en 2016. Et on est même

à près de 99 % pour la polio. Or, En France et en Italie, on est descendu jusqu'à 75 % d'enfants vaccinés pour la rougeole par exemple !

« Il faut rester prudents et vigilants. On sait que, passé un certain seuil, il y a un risque de voir certaines maladies extrêmement contagieuses se propager. C'est le cas pour la rougeole. On aurait pu l'éradiquer mais certains messages anti-vaccins très incisifs influencent certains parents. Or, on a montré qu'il n'y avait aucun lien entre vaccination et autisme, ou vaccination et sclérose en plaques. Les oreillons, la coqueluche, on n'en avait plus entendu parler pendant des années... »

Si le taux de vaccination est donc très bon en Wallonie et à Bruxelles, l'ONE souhaite augmenter le taux de rappel qui, lui, est inférieur à 95 %. En effet, on sait que pour être totalement efficace, un rappel à 5-6 ans est nécessaire pour la polio, le tétanos, la diphtérie et la coqueluche. Idem contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, qui nécessitent un rappel à 11-12 ans. ●

LAURENCE PIRET

**Cancer de l'utérus**

## Papillomavirus : les garçons vaccinés ?

C'est un projet qui a déjà été évoqué, nous a-t-on confirmé à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). L'idée de vacciner aussi les jeunes adolescents, en plus des adolescentes, contre le papillomavirus, fait son chemin chez nous.

On s'en souvient : la Communauté française avait lancé il y a plus de 10 ans un programme de vaccination contre ce virus baptisé HPV. S'il existe une centaine de variantes du virus, certaines peuvent notamment provoquer le cancer de l'utérus. Comme il se transmet pendant les relations sexuelles (carnes également), ce sont les jeunes filles de 13-14 ans

qui bénéficient de la gratuité pour se faire vacciner. Et le vaccin réduit de 70 % le risque de cancer de l'utérus...

Or, les chiffres de la vaccination ne sont pas bons dans le sud du pays.

Comme l'a expliqué Maggie De Block, la ministre fédérale de la Santé, à une question parlementaire, le taux de vaccination contre le HPV n'est que de 29 % en Wallonie, contre près de 90 % pour les jeunes Flamandes. Ce à quoi la députée N-VA Yoleen Van Camp a réagi en qualifiant d'« immoral » le fait que « la Communauté française n'avait pas réussi à protéger sa population ».

**REDUIRE LA PROPAGATION**

La réflexion est donc de permettre aux jeunes garçons, avant d'avoir leur premier rapport sexuel soit vers 13-14 ans également, de bénéficier de la gratuité pour la vaccination contre le HPV. Le nombre de personnes vaccinées dans la population serait donc plus élevé, réduisant ainsi le risque de propagation du virus. Mais surtout, on protégerait aussi les garçons de l'un des effets du HPV chez eux : l'augmentation du nombre de cancers de la bouche et de la gorge. Même pour la Fédération contre le Cancer, « il serait bon de réfléchir à cette possibilité ». La balle est dans le camp du Conseil supérieur de la Santé, qui remet des avis quant aux vaccinations à recommander... ●

L.P.

**Ils sont contre la vaccination obligatoire**

## « On ne parle pas des effets des vaccins »

Marie-Rose Cavalier, ancienne parlementaire Ecolo, a fondé, avec d'autres, « Initiative citoyenne », un mouvement qui « lutte pour la liberté vaccinale ». Le mouvement anti-vaccin, comme on l'appelle, fait de plus en plus d'émules en Europe. Ce qui explique les taux à la baisse d'enfants vaccinés en France et en Italie notamment.

Chez nous, il reste marginal, mais tout de même : plusieurs cas de parents condamnés pour ne pas avoir vacciné leur enfant contre la polio, comme les y oblige la loi, ont occupé les tribunaux ces dernières années.

« Or, pour nous, les parents doivent pouvoir bénéficier d'une information tout à fait objective sur les bénéfices et effets secondaires éventuels des vaccins », souligne Marie-Rose

Cavalier. « La loi de 2002 en Belgique donne le droit au patient de choisir ou non un acte médical. Sauf la vaccination ? On nous dit que le vaccin ne rendra pas malade, mais nous avons la preuve de cas d'autisme qui augmentent de manière importante, d'effets secondaires lourds, parfois des années après. Des médecins nous disent eux-mêmes qu'ils ignorent ce que contiennent les

vaccins. En Belgique, se vacciner est une telle institution, presque une religion, qu'on ne se pose même plus la question de savoir si c'est utile ou non, et si ce n'est pas risqué. On nous dit que si le taux de vaccination n'est pas suffisant, la maladie va refaire son apparition. Mais regardez la coqueluche : le taux de vaccination est très bon et elle revient quand même ». ●

L.P.

**Plus de cas ces dernières années**

## Retour en force de la rougeole

Si la vaccination reste très courante en Belgique, notre pays a dû faire face à plusieurs épidémies de maladies pourtant ciblées par des vaccins administrés aux nourrissons ou aux enfants.

Ainsi, la coqueluche est revenue en force, en 2014 et en 2015, avec 823 et 477 cas enregistrés en fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2013, c'étaient les

oreillons qui avaient frappé la population estudiantine de plusieurs campus universitaires belges. « Or, on sait que la maladie peut causer des inflammations des testicules chez les garçons (et aux ovaires des jeunes femmes), pouvant perturber la fonction reproductrice », souligne le Dr

Marie-Christine Mauroy, directrice Santé de l'ONE.

La rougeole inquiète aussi beaucoup, au niveau européen. En Belgique, 293 cas de rougeole ont été signalés en fédération Wallonie-Bruxelles

entre janvier et mai à la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ (Agence pour une Vie de Qua-

lité). 115 patients avaient dû être hospitalisés. Or, il n'y avait eu que 10 cas recensés en 2014 et 33 cas en 2015... L'Organisation mondiale de la santé a d'ailleurs appelé à la vaccination au niveau européen pour éviter la propagation du virus. ●

L.P.

**Varicelle, méningite B...**

# D'autres vaccins sont disponibles

Si certains parents sont « anti-vaccin » pour leurs nourrissons et leurs enfants, d'autres par contre sont plutôt pro-vaccin, et souhaitent protéger au maximum leur progéniture de toutes les maladies possibles. En dehors de vaccins liés à des voyages à l'étranger, certains sont donc ouverts aux nouveaux vaccins présents sur le marché. Le vaccin contre la varicelle,

par exemple, existe depuis les années 70 mais n'est pas recommandé en Belgique. « *Par contre, si un parent souhaite vacciner son enfant, je ne vais évidemment pas l'en empêcher* », explique un médecin traitant. Particulièrement contagieuse, la varicelle n'est encore que

très peu vaccinée chez nous. Mais fera donc obligatoire-

ment l'objet d'une vaccination en Italie.

Autre vaccin administrable à son enfant : celui contre le méningocoque B, responsable de certaines méningites potentiellement mortelles chez les enfants. Là encore, seule l'Italie a rendu sa vaccination obligatoire.

En Belgique, si le vaccin est disponible, le Conseil supé-

rieur de la Santé n'a pas estimé qu'il fallait le recommander pour l'ensemble des enfants ou nourrissons. Seules quelques populations à risque (santé plus fragile notamment), se voient proposer ce vaccin. ●

L.P.

## Un seul vaccin obligatoire en Belgique

